

Social : de Villepin plus fort que Sarko... Douce France¹

Contesté par la gauche, les étudiants, les syndicats et une partie de sa majorité sur le CPE, M. de Villepin a choisi de passer en force. Face à Sarkozy, son rival à droite pour la présidentielle, le Premier ministre montre qu'il peut, lui aussi, rouler des mécaniques.

Dominique de Villepin, ce politique si racé, voudrait-il se donner des allures de Rambo ? Il avait menacé le Parlement de recourir à l'arme fatale, au fameux article 49-3 qui permet au pouvoir exécutif de passer en force lorsqu'il est contesté par les élus sur tel ou tel projet politique. Une application à la Française de nos « pouvoirs spéciaux », en quelque sorte. Il est passé à l'acte pour accélérer l'adoption du projet de loi « *sur l'égalité des chances* » qui abrite notamment le très controversé contrat première embauche (CPE). Et ainsi faire taire une « *opposition qui refuse d'examiner sereinement les dispositions de ce projet* ». Au nom de l'« urgence » de l'action pour l'emploi, le thème qu'il a choisi comme le plus porteur dans sa course à l'Elysée, il a donc jeté le Parlement aux orties. Une motion de censure a été aussitôt déposée par le PS sur la politique sociale du gouvernement et qui devrait être discutée le 21 février. D'ici là, la gauche compte sur un renforcement de la mobilisation au retour des vacances d'hiver. Elle va lancer une pétition appelant « *à une mobilisation frontale contre le gouvernement* ».

Le Premier ministre de la République a, en effet, décidé de passer outre les oppositions massives au CPE qui ont mis dans la rue des centaines de milliers de manifestants, jeunes pour la plupart, et cela en pleines vacances scolaires. Il avait refusé auparavant toute concertation avec les organisations syndicales et les organisations étudiantes. Il a surtout refusé d'entendre les Français qui, majoritairement, jugent que ce contrat est une « *mauvaise chose* » pour les jeunes visés et les salariés en général. Et une « *bonne chose* » pour les entreprises. Il a même ignoré les mises en garde, voire les oppositions qui s'étaient manifestées au cœur même du gouvernement, parmi les ministres « sociaux ». Enfin, dans le vote sur le CPE arraché à l'issue d'un débat marathon, il a isolé son groupe - certes majoritaire - de l'ensemble des autres familles politiques. Seule contre tous, y compris les libéraux de l'UDF, l'UMP a joué son rôle de groupe-godillot. La gauche a tempêté que le CPE va « *institutionnaliser la précarité des jeunes* », vitupéré « *une loi de régression pour faciliter le licenciement* ». « *Nous construisons un compromis social entre les réalités du monde économique qui a besoin de fluidité (sic) et le besoin de sécurisation des parcours professionnels* » ont rétorqué les bancs gouvernementaux.

M. de Villepin, candidat en campagne pour la présidentielle, a ainsi montré que, sur le terrain social, il pouvait faire montre de cette « vigueur » que cultive son rival Nicolas Sarkozy dans le domaine sécuritaire. Certes, le style fait l'homme. L'un se donne volontiers des airs de monarque en majesté en tournant et contournant ses phrases. L'autre vitupère et « karchérise » les obstacles. Mais tous deux semblent se soucier comme d'une guigne des états d'âme de la « France d'en bas ».

Quel « plus » ?

Le CPE est « *un plus pour l'avenir des jeunes et apporte sa pierre dans la bataille pour l'emploi* » a affirmé Gérard Larcher, le ministre délégué à l'Emploi. A quelles conditions ? Le CPE est destiné aux jeunes de moins de 26 ans. Il est considéré comme un contrat à durée indéterminée. Mais il est assorti d'une période d'essai de deux ans au cours de laquelle l'employeur peut renvoyer le salarié sans motiver sa décision. Les syndicats ont aussitôt fait savoir que le droit du travail s'en trouve bafoué. L'Organisation internationale du travail dispose, par exemple, à propos du licenciement, que celui-ci ne

¹ Article paru dans le N° 255 du *Journal du mardi*, 14 février 2006.

peut être effectif sans « *un motif valable lié à l'aptitude ou à la conduite du travailleur.* » Et que tout travailleur menacé doit avoir la possibilité de se défendre. » Quant à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, elle stipule que « *tout travailleur a droit à une protection contre tout licenciement injustifié.* » Pour le gouvernement, le jeu en vaut la chandelle. Et l'emploi ? Une étude publiée par deux spécialistes du marché du travail, Pierre Cahuc et Stéphane Carcillon montre que le CPE permettrait seulement de créer 90 000 emplois d'ici la fin 2008. Certes, les chiffres officiels du chômage diminuent. Mais comme dans d'autres pays d'Europe, c'est pour mieux gonfler le nombre des bénéficiaires d'allocations de survie.

« Coups » en série

Pas de quoi inquiéter M. de Villepin. Le CPE n'est que le dernier « coup » en date du gouvernement. Comme l'élargissement du travail de nuit des mineurs adopté en catimini par l'Assemblée. Jusqu'ici, le travail nocturne était interdit aux moins de 18 ans. Les dérogations à cette règle sont désormais étendues aux mineurs à partir de 15 ans. D'autre part, le CPE est la version « jeunes » du Contrat nouvelles embauches (CNE) créé par ordonnances au cœur de l'été. Ce contrat, au contenu identique au CPE, concerne les entreprises de moins de 20 salariés. Mais les chômeurs ne sont pas oubliés. Depuis quelques mois, ils sont soumis à des contrôles accrus et les possibilités de radiation des allocations ont été élargies. L'objectif est de faire des économies en poussant les sans-emploi à accepter n'importe quel boulot.

Les seniors sont aussi dans la ligne de mire. Le gouvernement a décidé la suppression progressive de la « contribution Delalande » qui pénalise les entreprises un peu trop empressées à se débarrasser d'employés âgés de plus de 50 ans. Ces contributions patronales rapportaient aux caisses du chômage quelque cinq cents millions d'euros par an. Pour la CGT, c'est là « *un cadeau unilatéral au patronat.* » Et un élément de protection des travailleurs âgés qui saute.

La joie dans la précarité

Il y a au moins une personne qui est satisfaite de la remise à plat des acquis sociaux. C'est Laurence Parisot, la présidente du MEDEF, la fédération patronale. Elle vient de donner au pays une leçon de philosophie : « *La vie, la santé, l'amour sont précieuses, pourquoi pas le travail ?* » Tout en rappelant que « *la bonne formule serait d'étendre le CNE à toutes les entreprises.* » Ce qui semble prévu dans les papiers du gouvernement qui planche sur un contrat de travail unique. « *A l'exemple de ce que nous faisons pour les petites entreprises et les jeunes (soit le CNE et le CPE, ndr)* » a indiqué de Villepin.

Celui-ci aurait-il honte de mettre les mains dans le cambouis ? Comme en Belgique, le pli est pris au gouvernement d'habiller les réformes de mots flatteurs et de vertus bien éloignées de leur réalité. Ainsi, les mesures récentes s'inscrivent dans un vaste projet de loi baptisé « *Egalité des chances* ». Devant la précarité ?

Nicolas Sarkozy n'est évidemment pas en reste. Reparti en guerre contre les étrangers, il parle dans son avant-projet de loi présenté jeudi dernier d'« *immigration choisie* » pour ne pas dire contrôle des flux migratoires. Et de « *contrat d'accueil et d'intégration* » pour évoquer la venue à la carte de travailleurs utiles à l'économie française. De jolis mots pour parer une politique discrétionnaire aux relents populistes et xénophobes. D'ailleurs « *les étrangers qui travaillent illégalement ont vocation à être expulsés* ». Pas à être intégrés dans le circuit officiel. « *Des dizaines de milliers de sans-papiers se verront condamnés à l'irrégularité perpétuelle* » ont condamné les syndicats. En outre, ce projet « *permettra au patronat la mise en concurrence de tous les salariés.* »

Au bout du compte, Dominique de Villepin et Sarkozy, adversaires déclarés dans la course à l'Elysée, ont évidemment bien des choses en commun. Une vision aiguë de ce que doit être aujourd'hui une politique de droite musclée. Et une identique volonté d'aligner leurs méthodes sur le projet. Leur duel risque de coûter cher aux Français dans les mois qui viennent.